

Laboratory approved by the Ministry for the Interior

JO of February 10, 2007

OFFICIAL REPORT OF CLASSIFICATION OF FIRE PERFORMANCE

Of A MATERIAL ENVISAGED IN ARTICLE 5

DECREE OF November 21, 2002

N° CM - 11 - 031

Page 1

et 1 annexe.

Valid 5 years as from mardi 15 mars 2011

Material presents by : **GABRIEL A/S**Hjulgagervej 55
9000 AALBORGTrade mark: **FAME ZIRPRO**

Summary description

Composition 95% laine + 5% polyamide

Mass per unit area 630 g/ml

Color noir

Fire retardant oui

Nature of the test : Test with the electric burner
Artificial ageingClassification : **M2**

Observations : /

Durability of the classification (Article 5 de l'annexe 2) Not limited

Usual term Inside (safe from bad weather)

Condition of entetien Accelerated Ageing tank

aking into account the criteria resulting from the tests annexed described in the test report N° 367110138

This official report attests only characteristics of the sample submitted for testing and does not prejudice similar characteristics of products. It thus does not constitute a certification of products within the meaning of the L.115-27 article of the code of the consumption and the law of June 3rd, 1994.

NOTE: The integral reproductions and by photocopy of this official report of classification are only authorized or the official report unit of classification and report of annexed test.

"Valid for any application for which the product is not subjected to mark CE**"Not legally acceptable for any use under the pretence of the article AM 18 (Decree of March 6th, 2006)"**Chargée d'essais
du Laboratoire Feu

Jennifer VANDERHEUDERLINGHEN

Siège social
10 Avenue de Saint-Mandé
75012 Paris
Tél + 33 (0)1 40 19 49 19 / Fax + 33 (0)1 43 40 85 65
www.afocel.fr / www.ctba.fr
Siret 775 680 903 00017
APE 731Z
Code TVA CEE : FR 14 775 680 903

Paris, le jeudi 16 juin 2011

Only the french version remains valide

Responsable Technique du Laboratoire Feu
du Pôle Ameublement
Thibaut CORNILLON

Paris, le jeudi 16 juin 2011

Ce rapport d'essais comprend 4 pages

RAPPORT D'ESSAIS N° 367110138
TEST REPORT N°**Objet :** ESSAIS SUIVANT LES NORMES DE CLASSEMENT M**Subject :** Suivant le Journal Officiel (arrêté du 30 juin 1983 modifié par arrêté du 21 novembre 2002.)*Test according to standard M classification**according the JO of June 30th 1983 modified for decret November 21th 2002*

Essais suivant les normes :

NF P 92-503 : Essai au brûleur électrique applicable aux matériaux souples

NF P 92-504 : Essai de persistance et mesure de vitesse de propagation de flamme

NF P 92-505 : Essai applicable aux matériaux thermofusibles : Essai de goutte

NF P 92-507 : Matériaux d'aménagement : Classement selon leur réaction au feu

NF P 92-512 : Détermination de la durabilité des classements de réaction au feu

Demandeur : GABRIEL A/S**Applicant :** Hjulmagervej 55

9000

AALBORG

Chargé(e) d'essais**Jennifer VANDERHEUDERLINGHEN**

P.O.

**Responsable Technique du
Laboratoire Feu****Thibaut CORNILLON**

Sa reproduction n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

Les résultats mentionnés dans ce rapport d'essai ne sont applicables qu'à l'échantillon soumis au laboratoire et tel qu'il est décrit dans le présent document.

Les échantillons essayés sont à la disposition du demandeur pendant 2 mois à dater de l'émission du rapport d'essais. Passé ce délai, ils ne pourront en aucun cas être réclamés.

Toute communication relative aux résultats des prestations d'essais de FCBA est soumise aux termes de l'article 13 des Conditions Générales de Vente.

L'accréditation Cofrac Essais atteste uniquement de la compétence technique des laboratoires pour les essais couverts par l'accréditation. Les essais marqués (*) dans ce document ne sont pas couverts par l'accréditation.

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'essais ou d'analyses.

Seule la version en langue française fait foi.

*Only a photographic facsimile reproduction in full of the test report is allowed.**The test results listed in this test report refer only to the sample submitted to the laboratory and such as described in this document.**The tested samples may be asked for by the Company which requested the tests within the 2 month period from the date of issue of the test report. This period being over, the Company will no longer be allowed to ask for the samples.**Any communication of the FCBA test results is submitted to the terms of the article 13 of the FCBA general conditions of sales.**The accreditation by the COFRAC attests only the technical competence of the laboratories for the tests covered by the accreditation.**The tests identified by an asterisk (*) are not covered by the accreditation.**The COFRAC signed the multilateral agreement of the EA (European cooperation for Accreditation) and of the ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) acknowledging the equivalence of the test or analysis reports.**The French version of this report will prevail.*

Siège social

10 Avenue de Saint-Mandé

75012 Paris

Tél + 33 (0)1 40 19 49 19 / Fax + 33 (0)1 43 40 85 65

www.afocel.fr / www.ctba.fr

Siret 775 680 903 00017

APE 731Z

Code TVA CEE : FR 14 775 680 903

Institut technologique FCBA : Forêt, Cellulose, Bois - construction, Ameublement



INSTITUT TECHNOLOGIQUE

Date de réception essai : 21/02/2011

Dérogation : /

Date de réalisation essai : 15/03/2011

N° de commande : FE 11-057

Objet :

Les essais rapportés par le présent document ont pour but de déterminer le comportement au feu des matériaux, conformément aux essais prescrits par l'arrêté ministériel du 30 juin 1983 modifié le 21 novembre 2002, relatif à la réaction au feu des matériaux de construction et d'aménagement. L'attention est attirée sur le fait que les résultats obtenus avec l'échantillon ne sont pas généralisables sans justification de la représentativité des échantillons et des essais.

Référence Commerciale : FAME W. ZIRPRO

Description sommaire :

Composition 95% laine + 5% polyamide

Masse surfacique 630 g/ml

Coloris noir

Les résultats ci dessous ont été observés sur les 4 éprouvettes les plus défavorables.

Les résultats notés sont ceux donnés avant vieillissement.

Essais conforme à la norme NF P 92 503 : Décembre 1995

Essai au brûleur électrique applicable aux matériaux souples d'une épaisseur inférieure ou égale à 5 mm

L'éprouvette de 180 x 600 mm est tendue sur une grille, disposée sur un support à 30° de l'horizontale. Une plaque incombustible est alors rabattue au c départ de l'essai. Le matériau est soumis au rayonnement calorifique et à un courant de gaz chauds provoqués par le brûleur électrique de 500 W disposé 50 mm sous l'éprouvette. Après 20 secondes, une flamme pilote est amenée au contact de l'éprouvette pendant 5 secondes. L'opération se poursuit toutes le secondes pendant 5 minutes.

Les observations sont alors notées : durée d'inflammation, distances détruites, présence ou non de chute de gouttes enflammées ou non

Dimensions éprouvettes : 180 x 600 mm

Essais effectués sur la face : Face Envers sens Trame

	Eprouvette 1	Eprouvette 2	Eprouvette 3	Eprouvette 4	
<i>Coloris testé</i>	noir	noir	noir	noir	
<i>Essais effectués dans le sens</i>	Trame	Trame	Trame	Trame	
<i>Masse des éprouvettes</i>	51 g	51 g	52 g	51 g	
<i>Durée d'inflammation avant 20 seconde:</i>	0 s	0 s	0 s	0 s	
<i>Durée d'inflammation après 20 secondes</i>	38,4 s	28,5 s	27,4 s	34,9 s	
<i>Percement du matériaux avant 20 seconde.</i>	Non / No	Non / No	Non / No	Non / No	
<i>Chute de gouttes ou débris enflammées</i>	Non / No	Non / No	Non / No	Non / No	
<i>Chute de gouttes ou débris non enflammée.</i>	Non / No	Non / No	Non / No	Non / No	
<i>Présence de points incandescent:</i>	Non / No	Non / No	Non / No	Non / No	Moyennes
<i>Longueur maximale de destruction.</i>	228 mm	223 mm	224 mm	239 mm	228,5 mm
<i>Largeur maximale de destruction</i>	/	/	/	/	/ mm

Les résultats figurant dans ce rapport reflètent la réaction au feu du matériau dans des conditions d'essais particulières. Ils ne sont pas destinés à évaluer l'allumabilité d'une combinaison incorporant ce matériau.

Essais supplémentaire réalisé selon la norme NF P 92-504 suivant la norme NF P 92-507: Non / No

Essais supplémentaire réalisé selon la norme NF P 92-505 suivant la norme NF P 92-507: Non / No

Essai conforme à la norme NF P 92 504 : Décembre 1995

Essai de réaction au feu des matériaux - Essai de persistance et mesure de vitesse de propagation de flamme

L'éprouvette de 460 x 230 mm est soumise à l'action d'une flamme d'un brûleur d'une hauteur de 20 mm.

Les observations sont alors notées : une persistance de flamme ou un effet de propagation et une mesure de vitesse et présence ou non de chute de gouttes enflammées ou non

Date de réalisation essai :

Essais effectués sur la face : **Face Envers sens Trame**

Dimensions éprouvettes :

Vérification de la non persistance ou non propagation de la flamme

	Eprouvette 1	Eprouvette 2	Eprouvette 3	Eprouvette 4
<i>Coloris testé</i>	/	/	/	/
<i>Essais effectués dans le sens</i>	Trame	Trame	Trame	Trame
<i>Masse des éprouvettes</i>	/ g	/ g	/ g	/ g
<i>Temps maximum de persistance de flamme</i>	/ s	/ s	/ s	/ s
<i>Propagation éventuelle</i>	/	/	/	/
<i>Chute de gouttes ou débris enflammée</i>	/	/	/	/
<i>Chute de gouttes ou débris non enflammée</i>	/	/	/	/

Mesure de la vitesse de propagation de la flamme

	Eprouvette 1	Eprouvette 2	Eprouvette 3	Eprouvette 4
<i>Coloris testé</i>	/	/	/	/
<i>Masse des éprouvettes</i>	/ g	/	/	/
<i>Temps nécessaire pour parcourir 250 mm(**)</i>	/ s	/ s	/ s	/ s
<i>Vitesse de propagation</i>	/ mm/s	/ mm/s	/ mm/s	/ mm/s
<i>Chute de gouttes ou débris enflammée</i>	/	/	/	/
<i>Chute de gouttes ou débris non enflammée</i>	/	/	/	/

(**) NA : Non atteinte des 250 mm, permettant la mesure de la vitesse de propagation

Observations :

Essai non réalisé

Essai conforme à la norme NF P 92 505 : Décembre 1995

Essai de réaction au feu des matériaux - Essai applicable aux matériaux thermofusibles : Essai de goutte

L'éprouvette de 70 x 70 mm disposée sur une grille métallique définie, est soumise au rayonnement d'un épiradiateur situé à 30 mm au-dessus. Pendant 5 minutes, le radiateur est écarté à chaque inflammation puis remis en place après extinction. Pendant 5 minutes supplémentaires, le radiateur reste en place. Les observations notées sont : chute de gouttes enflammées ou non et inflammation de la ouate de cellulose disposé sous l'éprouvette.

Date de réalisation essai : Essais effectués sur la face

Dimensions éprouvettes : 70 x 70 mm

	Eprouvette 1	Eprouvette 2	Eprouvette 3	Eprouvette 4
<i>Coloris testé</i>	/	/	/	/
<i>Masse des éprouvettes</i>	/ g	/ g	/ g	/ g
<i>Nombre d'échantillon superposé:</i>	/	/	/	/
<i>Epaisseur des échantillon:</i>	/ mm	/ mm	/ mm	/ mm
<i>Chute de gouttes ou débris enflammée:</i>	/	/	/	/
<i>Chute de gouttes ou débris non enflammée:</i>	/	/	/	/
<i>Temps auquel se produit les inflammations des éprouvette</i>	/ min s	/ min s	/ min s	/ min s
<i>Durée des inflammations des éprouvette. (en min)</i>	/	/	/	/
<i>Inflammation de la ouate</i>	/	/	/	/

Observations :

Essai non réalisé

Essai conforme à la norme NF P 92 512 : Mai 1986(*)

Essai de réaction au feu des matériaux - Détermination de la durabilité des classements en réaction au feu des matériaux.

L'éprouvette est soumise à un vieillissement accéléré en fonction des usages de produits (tentures, rideaux, revêtement mural,...) et en fonction de résistance des produits au nettoyage.

Date de réalisation essai :

Le produit est soumis au vieillissement accéléré : Oui / Yes

type de vieillissement : Vieillissement accéléré en bain de rapport volumétrique de 1/20 de 20 litre minimum d'eau à 20 °C pendant 1 heure. Après séchage, 10 brossages manuels avec une brosse en nylon sont effectués sur l'éprouvette.

Pour déclarer ou non la conformité, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

To declare or not the conformity, it was not taken into account the uncertainty partner in the result.

Les résultats figurant dans ce rapport reflètent la réaction au feu du matériau dans des conditions d'essais particulières. Ils ne sont pas destinés à évaluer l'allumabilité d'une combinaison incorporant ce matériau.